Qu’est-ce qu’un budget ?

Le budget (dit BP pour "budget primitif") est l’acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la ville sur une année donnée. Cette année coïncide avec l’année civile à savoir du 1er janvier au 31 décembre.

Il traduit avant tout une volonté politique qui s’engage à la fois pour l’année à venir, mais qui s’inscrit également dans des prises de positions pour le futur.

C’est un acte prévisionnel qui doit être sincère afin de se rapprocher le plus possible de la réalité budgétaire et financière de la ville. Si nécessaire, il peut être modifié ou complété en cours d’année par le conseil municipal via un budget supplémentaire (BS) et/ou des décisions modificatives (DM).

Le budget se décompose en deux sections, chacune en équilibre :

- La section de fonctionnement : regroupe les moyens permettant de couvrir les charges de gestion courante des services municipaux (rémunération du personnel, factures d’eau, d’électricité, de téléphone…) mais également des écoles, et selon certains critères venir en soutient auprès des associations de la ville via le versement de subventions.
- La section d’investissement : qui est destinée principalement au financement de grosses opérations de construction, mais aussi permet l’entretien / la réhabilitation du patrimoine et des réseaux de voiries de la ville.

Comment prépare-t-on un budget ?

La préparation du BP relève en premier lieu de la municipalité qui donne les orientations majeures. Les services municipaux viennent dans un second temps proposer des pistes de réflexion pour répondre toujours mieux aux attentes et besoins des usagers.

La direction des finances recense et agrège l’ensemble de ces besoins et contrôle leur viabilité financière.

URL de la source (modifié le 07/04/2022 - 10:01): https://www.pontault-combault.fr/ma-ville/ma-mairie/finances-locales/quest-ce-quun-budget